

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Excusé :

Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS DU 11 JANVIER ET DU 8 FÉVRIER 2024	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.	Statistiques.....	3
2.	Résultats	5
3.	Événements	5
4.	UCI/UEC.....	6
5.	Ministère/ANS.....	7
6.	CNOSF	7
7.	COJO	8
8.	LNC	8
9.	Activité fédérale	8
10.	RH	8
11.	Numérique.....	9
12.	Homologations.....	9
13.	Attestation d'appartenance.....	10
14.	Port de caméra en course	10
IV.	INTERVENTIONS DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL.....	10
1.	Directeur Technique National	10
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire.....	12
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	12
VI.	COMMISSIONS	13
1.	Tarifification.....	13
2.	Loisir.....	14
3.	Route.....	15
4.	Arbitres BMX Freestyle.....	15
5.	Matériel.....	16
VII.	RETOUR POINT CONGRÈS FÉDÉRAL À HAZEBROUCK	16
VIII.	ORGANISATION DU SIÈGE FÉDÉRAL SUR LA PÉRIODE DES JOP 2024.....	17
IX.	POINT PARIS 2024	18
X.	POINT FINANCIER.....	20
XI.	FFC/AFFINITAIRES.....	22
XII.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	22
XIII.	QUESTIONS DIVERSES.....	23

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il fait part des décès de la mère de Patrick PARIS (Président Comité Régional du Grand Est) et du père de Jean Claude ESNAULT (Président du Comité Régional des Pays de la Loire). Le Bureau Exécutif présente ses sincères condoléances aux familles endeuillées.

Il annonce la naissance du petit Jules, fils de Loïc PESCHE, salarié de la FFC, auquel le Bureau Exécutif adresse toutes ses félicitations.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS DU 11 JANVIER ET DU 8 FÉVRIER 2024

Le procès-verbal de la réunion du 8 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 98 774 licenciés au 15 mars 2024, soit une progression de 1,49 % par rapport au 15 mars 2023.

Quelques Comités Régionaux accusent un léger retard (Bretagne, Corse, Normandie, Pays de la Loire, Nouvelle-Calédonie et Tahiti).

La FFC compte 1 295 licences individuelles, soit une progression de +27 %. Pour rappel, le nombre de licenciés individuels était de 1 402 au 30 septembre 2023.

Le nombre de licenciées s'établit à 12 409. Les femmes représentent 12,56 % de la totalité des licenciés, soit une croissance de 454 licenciées (+3,8 %). À noter les excellentes performances des Comités Régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Occitanie qui connaissent une progression respective de 131 et de 126 licenciées. À l'aune de cette évolution particulièrement positive, il serait pertinent d'analyser les bonnes pratiques ayant permis une telle progression, afin de les relayer auprès d'autres Comités Régionaux.

Marie-Françoise POTEREAU indique que le dispositif relatif aux Ambassadrices semble avoir un effet positif. Elle déclare que les Comités Régionaux seront consultés sur la dynamique des licences féminines et qu'une présentation sera effectuée au Bureau Exécutif.

Yannick POUHEY expose ensuite les éléments saillants concernant les disciplines :

- Cyclisme dit traditionnel : +3,72 %. Toutes les disciplines sont en hausse.
- VTT : +0,65 %. À noter la baisse du nombre de licenciés en Cross-country.
- BMX : -2,69 %. Le BMX Race chute de 2,59 % et le BMX Freestyle de 2,75 %. Cette tendance baissière est d'autant plus inquiétante qu'elle fait suite à une année où la discipline accusait déjà une décroissance.
- Autres disciplines : +9,71 %.

La situation des blocs de licences est la suivante :

- Compétition : +8,40 %, mais les Élités subissent une contraction de 13,36 % du nombre de licenciés. Au vu de cette évolution baissière, il convient de surveiller plus étroitement cette catégorie.
- Jeunesse : -4,21 %.
- Sport : +10,84 %.
- Staff : -3,83 %.
- Staff Pro Hommes : +0,96 %.

La situation du bloc Jeunesse est des plus inquiétantes, eu égard à la baisse de licenciés constatée en 2023. Seules les catégories des Baby vélo et des U7 continuent de progresser ; toutes les autres catégories connaissent un recul (les U11 et les U13 subissent une contraction de leurs licenciés supérieure à 8 %). Il semblerait que le coût lié à la pratique du sport, notamment celui du matériel, constitue un frein non négligeable. Il importe que la FFC mène une réflexion sur ce sujet.

Éric JACOTÉ ajoute que le coût des déplacements représente également un blocage important. De fait, il conviendrait d'organiser des courses de proximité.

Fabien RAFFOUX indique que cette situation résulte du fonctionnement régional et que les clubs choisissent eux-mêmes les courses auxquelles ils souhaitent participer. Or, les Comités Régionaux souhaitent le rétablissement du filtre régional par défaut.

Yannick POUEY partage cette considération.

Il revient sur le coût de la pratique du vélo et déclare que la FFC doit se saisir dans les meilleurs délais de la question du matériel réglementaire pour les catégories inférieures aux U15.

Cathy MONCASSIN explique que parallèlement à l'organisation des compétitions, son club a développé une offre d'animations assez large afin d'attirer un plus grand nombre de jeunes.

Elle évoque le Savoir rouler à vélo et propose que les enfants qui accèdent à ce dispositif puissent bénéficier automatiquement d'une entrée gratuite avec une licence dans un club de proximité.

Le Président juge cette proposition pertinente. Il invite la DTN à mener une réflexion sur ce sujet et à présenter un projet lors d'un prochain Bureau Exécutif. En parallèle,

une réflexion sur la problématique des coûts et intégrant l'aspect marketing doit aussi être engagée. Il importe que la FFC se concentre sur ces deux volets.

Il tient à préciser que de manière plus générale, la situation du cyclisme sur Route est également de plus en plus difficile dans beaucoup de pays pour des raisons liées aux coûts et au matériel. En conséquence, il est urgent d'agir pour proposer un produit plus attractif.

Marie-Françoise POTEREAU ajoute qu'il est essentiel de réfléchir également un projet plus singulier en direction des jeunes eu égard à la tenue des Jeux olympiques Paris 2024.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées s'établit à 99 500 au 20 mars 2024 versus 97 311 au 15 mars 2023.

S'agissant des retours de licenciés (anciens licenciés n'ayant pas renouvelé leur licence en 2023), ils s'élèvent à 5 949 versus 1 567 en 2023. Cette évolution favorable résulterait de la transformation de la carte à la journée en Pass, lequel est limité dans le temps et nécessite d'être transformé en licence pour pouvoir participer aux compétitions.

Pour information, le nombre de Pass s'établit à 1 340, dont près de 50 % ont été transformés en licences. Cette donnée donne à voir les effets positifs de la réforme mise en place.

2. Résultats

Le Président salue les très belles performances de Lenny MARTINEZ, jeune coureur âgé de vingt ans, performances qui témoignent de son niveau sportif remarquable et qui laissent entrevoir de belles perspectives.

En revanche, les résultats décevants, pour des raisons diverses, en World Tour, des leaders français sont beaucoup plus pénalisants pour la représentation du cyclisme français dans ce début de saison.

3. Événements

Le Président évoque le premier Championnat du monde de Snow Bike qui s'est déroulé à Châtel en Haute-Savoie et qui a remporté un vif succès, tant auprès des participants que du public. À noter également la tenue de la Coupe d'Europe BMX à Sarriens qui a été très appréciée, et ce, en dépit de l'annulation de la journée de samedi pour cause de mauvaise météo. Une fois de plus, cet événement a constitué une très belle représentation pour le BMX.

La préparation des Championnats du monde de Cyclo-cross 2025 se poursuit. L'arbitrage sur les emplacements VIP et le lancement de la commercialisation des hospitalités seront actés prochainement.

L'approche des Championnats du monde Gravel 2025 se poursuit également. Une rencontre a eu lieu le 15 février 2024 avec la ville de Nice lors de laquelle la collaboration avec ASO a été évoquée.

Quant aux Championnats d'Europe Route 2025, leur organisation rencontre des difficultés liées au calendrier. Cet événement qui devait avoir lieu du 10 au 14 septembre 2025 se retrouve en concurrence avec deux courses World Tour. Les discussions se poursuivent sur ce sujet.

Le dossier des Championnats du monde Haute-Savoie 2027 avance concrètement avec des réunions régulières entre Florian VUILLAUM, Nicolas ANDRÉ, Cécile COUPRY et le Président. Des discussions ayant trait au cadre juridique du Comité Local d'Organisation, aux domaines réservés à la FFC, ainsi qu'au montage de l'association sont en cours. Le montage juridique sera présenté au Conseil départemental de Haute-Savoie lors de sa séance du 8 avril 2024, puis au Bureau Exécutif de la FFC le 18 avril 2024.

4. UCI/UEC

Le Président relate le premier Conseil du cyclisme professionnel mixte qui s'est tenu le 14 mars 2024 et lors duquel les points réglementaires relatives aux périodes de transfert des coureurs et les problématiques de calendrier ont été débattus.

À cette occasion, les données économiques suivantes ont été communiquées :

- Le poids total des budgets des équipes World Tour représente 699 millions d'euros.
- Le budget moyen des équipes World Tour s'élève à 28 millions d'euros (+40 % en trois ans).
- Le budget moyen des Pro Team est de 8,4 millions d'euros (+82 % en trois ans).
- Le budget moyen des équipes World Tour féminines s'établit à 3,8 millions d'euros (+137 % en trois ans).
- Le salaire moyen des coureurs en World Tour est de 449 000 euros par an (+20,37 % en trois ans).
- Le salaire moyen annuel des coureurs en Pro Team est de 117 000 euros (+52 % en trois ans).
- Le salaire moyen annuel des coureurs en World Tour s'élève à 85 000 euros (+60 % en trois ans).

Le congrès de l'UEC s'est tenu les 16 et 17 mars 2024. La FFC est la première nation cycliste européenne du classement des nations.

Pour information, le congrès UEC 2026 a été attribué à la France.

5. Ministère/ANS

Le Président annonce que le Conseil d'administration de l'ANS s'est tenu le 15 mars 2024 et qu'une économie de 50 millions d'euros a été demandée au ministère des Sports (5 % du budget de fonctionnement), demande qui impacte ses crédits de réserve (34 millions d'euros), le dispositif concernant les deux heures de sport supplémentaires pour les collégiens, ainsi que l'aménagement des cours d'école actives et sportives.

S'agissant des projets sportifs fédéraux, l'enveloppe passe de 75 à 80 millions d'euros, mais la principale part de cette augmentation est fléchée sur les vacances olympiques et paralympiques avec le financement de 13 000 demi-journées financées à hauteur de 300 euros chacune. Il est précisé que l'augmentation de l'enveloppe de la FFC témoigne de la qualité des projets sportifs fédéraux mis en œuvre.

La Direction des Sports a transmis aux fédérations sportives une injonction relative à « *la consécration du principe de signalement des comportements dangereux* ». Or, la formulation de ladite injonction n'est pas conforme à la loi en remettant en question l'acceptation du risque. Le président du CNOSF a saisi le Ministère de ce problème.

Yannick POUEY confirme que les comportements dangereux sont courants dans les disciplines à risques, tel le cyclisme sur Route. Ce type d'injonction ainsi que les vocables utilisés auront pour principale conséquence la fin du bénévolat et de l'associatif.

Le Président partage cette considération.

Christophe LAVERGNE signale que cette injonction fera sans aucun doute l'objet d'interprétations différentes.

Gilles DA COSTA relève que les nombreuses contraintes sociétales créent un climat particulièrement lourd et tendu dans lequel les fédérations sportives doivent évoluer. Il convient de rappeler que l'enjeu de l'action publique repose sur une certaine capacité à favoriser la prise d'initiatives et à faire confiance aux personnes auxquelles les pouvoirs publics confient des missions.

6. CNOSF

Le Président relate le travail entrepris par la DTN sur le sujet des porte-drapeaux et déclare que la collaboration avec les athlètes se poursuit. Des propositions seront émises lors d'un prochain Bureau Exécutif.

Le CNOSF travaille actuellement sur le budget des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030.

7. COJO

Le Président déclare que le ponçage de la piste du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines aura lieu au mois d'avril et qu'il sera pris en charge financièrement par Saint-Quentin-en-Yvelines.

En ce qui concerne l'héritage du park de BMX Freestyle des Jeux olympiques que la FFC recevra en tant que don dans son patrimoine à l'issue desdits jeux, la Haute-Savoie a fait part de son intérêt pour bénéficier de cet équipement. Les discussions sont en cours sur le volet financier et sur le stockage.

8. LNC

Le Président évoque le Conseil d'administration de la LNC du 20 février 2024 durant lequel la réforme du cyclisme amateur a été débattue.

Lors du dernier Bureau Exécutif de la Ligue, le cas d'un Conseil départemental ayant « loué » la route à une épreuve cycliste a été relayé. Le Ministère sera saisi de ce sujet.

9. Activité fédérale

Le Président détaille les différents événements qui ont eu lieu depuis le dernier Bureau Exécutif :

- Le 9 février 2024, Gilles DA COSTA a assisté à la réunion Francophonie et demeure mobilisé sur ce sujet.
- Le 21 février 2024, des échanges ont eu lieu avec les organisateurs de Cyclosporives sur la mise en place du questionnaire médical et d'un tarif différencié obligatoire pour les licenciés FFC.
- Le 27 février 2024, un déjeuner s'est tenu avec Laurent MAZAURY, maire adjoint de la ville d'Élancourt et vice-président de Saint-Quentin-en-Yvelines délégué aux sports et aux JOP de Paris 2024, et le Président de la FFC sur les perspectives événementielles de Saint-Quentin-en-Yvelines après les Jeux olympiques et paralympiques et sur l'héritage de la colline d'Élancourt.
- Le 5 mars 2024, une visite du site de la Fan Zone des Jeux olympiques Route à Saint-Rémy-de-Chevreuse a été organisée en présence du maire. La Fan Zone sera un moment fort pour la FFC qui tient à y recevoir ses membres, ses clubs et ses élus.
- Le 12 mars 2024, ASO a confirmé sa volonté de renouveler l'opération « Elles arrivent » lors d'un rendez-vous avec la FFC.

10. RH

Christophe XHONNEUX annonce que les effectifs de la FFC s'élèvent à 75,24 ETP, dont 54,22 en CDI et CDI à temps partiel, et 21,02 CDD ou alternance, dont 6 salariés liés aux Jeux olympiques de Paris, au 29 février 2024.

Le plan de formation a été formalisé et sera présenté au CSE du mois d'avril.

À la suite des entretiens annuels, le Siège fédéral a procédé aux augmentations prévues, notamment dans une volonté de soutien à l'égalité professionnelle et aux salaires les plus bas.

Lors du CSE du 27 février 2024, le projet de déménagement à l'IAT de Saint-Cyr a été présenté. Ledit projet a reçu un accueil positif de la part des salariés. Christophe XHONNEUX tient à saluer la prise de poste rapide de Nicolas GUILLAUME, chargé des services généraux.

Pour information, L'index Égalité ne pourra être calculé dans sa totalité en 2024 en raison d'un nombre d'effectifs trop faible par catégorie. Un plan d'action sera à nouveau à formuler pour l'automne 2024 (obligation légale).

11. Numérique

Fabien RAFFOUX évoque le nouveau système d'engagement créé par la DSI pour remplacer les deux précédents systèmes et annonce que la phase 2 relative au remplacement de MAJ Épreuve — dont la fin est programmée pour fin 2024 — sera déployée prochainement.

Pour rappel, la création de ce nouvel outil permettra de n'avoir qu'un seul système d'engagement pour toutes les disciplines et valable pour toutes les organisations fédérales, qu'elles soient régionales ou nationales.

À la faveur de ce nouveau système, les règles par disciplines seront introduites directement dans l'outil et répondront à la réglementation générale et aux règlements de chaque discipline.

Eu égard à ce changement, le Bureau Exécutif devra se prononcer avant le mois de juin sur plusieurs adaptations réglementaires (sélection de licences autorisées ; engagements individuels ; validation des licences UCI ; quotas par structure ; coûts d'engagement).

12. Homologations

Yannick POUEY aborde le sujet relatif aux homologations et les difficultés afférentes, comme le paiement dans les délais lorsque les dossiers sont incomplets. Pour pallier ces difficultés, un nouveau système de gestion informatisé des résultats et de leur remontée est en cours de réflexion. Dans un premier temps, il traitera des courses UCI et fédérales (nationales) avant d'être décliné aux épreuves régionales.

Le Président confirme la nécessité de revoir le système.

Il met aux voix la création d'un nouveau système de gestion visant à traiter les résultats de manière plus efficace et à régler plus rapidement les prix associés.

La création d'un nouveau système de gestion des résultats est approuvée à l'unanimité des votants.

13. Attestation d'appartenance

Yannick POUHEY rappelle que le Bureau Exécutif a validé des dispositions réglementaires relatives aux attestations d'appartenance sans préciser de date d'application. Il propose que la nouvelle réglementation entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 afin que les différentes structures fédérales (commissions, clubs, etc.) puissent appréhender les éléments *ad hoc* et adapter leur mode opératoire.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à mettre en œuvre les nouvelles dispositions réglementaires relatives aux attestations d'appartenance à compter du 1^{er} janvier 2025.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Port de caméra en course

Yannick POUHEY annonce que les demandes concernant le port d'une caméra durant les courses sont de plus en plus nombreuses. Pour rappel, le port d'une caméra lors d'une épreuve doit être validé par le Siège fédéral, et ce, quelle que soit la discipline.

L'octroi de l'autorisation est soumis à plusieurs règles :

- La demande doit être portée par un professionnel de l'audiovisuel ou de la communication et les pièces administratives du dossier devront l'attester.
- L'autorisation est soumise à la validation de l'équipement par l'arbitre au départ de la course.
- Les contenus vidéos devront être remis à la FFC.

Le Président note qu'il importe également de traiter le sujet relatif au droit à l'image. L'autorisation de l'organisateur est également nécessaire.

Sylvain DUPLOYER tient à rappeler que les caméras doivent absolument être collées et non vissées dans le casque.

IV. INTERVENTIONS DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Directeur Technique National

Christophe MANIN expose les classements des équipes de France en prévision des prochains Jeux olympiques :

- BMX : la France est toujours numéro 1 pour les quotas, mais les places ne sont toujours pas attribuées.
- Piste : lors de la Coupe du monde qui a eu lieu à Hong Kong, les résultats se sont révélés quelque peu décevants pour la vitesse par équipes Hommes où le collectif est arrivé en 4^e place derrière l'Australie, le Japon et la Chine. Quant au collectif de la vitesse par équipes Femmes, il a terminé à la 7^e place.

S'agissant du classement olympique, les deux équipes masculines (vitesse par équipes et poursuite par équipes) sont qualifiées pour les Jeux olympiques. L'équipe féminine de la poursuite par équipes doit encore obtenir 60 points pour être qualifiée. S'agissant de la vitesse par équipes, le collectif féminin est à la 8^e place du classement, la qualification semble difficile.

- VTT XCO : les athlètes sont en forme. Les quotas sont assurés pour les Hommes et pour les Femmes.
- BMX Freestyle : deux manches de Coupe du monde auront lieu en mai (Shanghai) et juin (Budapest) auxquelles participeront Anthony JEANJEAN et Kevin FABRÈGUE, les deux athlètes désignés sur les quotas hommes. De son côté, Laury PÉREZ est désignée sur l'unique quota Femme. À noter que les frais de participation à ces deux manches sont pris en charge par le CIO.

Christophe MANIN procède ensuite à la présentation de la campagne relative aux Projets sportifs fédéraux (PSF) lancée le lundi 18 mars 2024. Les éléments saillants sont les suivants :

- Les crédits sont en très légère augmentation (+1 %) et s'établissent à 1 241 600 euros. Cette évolution témoigne de l'appréciation positive de l'ANS à l'égard du travail de la FFC.
- Les candidats peuvent proposer cinq projets.
- À l'instar des clubs, les Comités Régionaux et Départementaux doivent également réaliser un dossier spécifiant les actions qu'ils souhaitent mettre en place.
- La réunion de la Commission d'attribution des subventions territoriales 2024 de l'ANS se tiendra les 27 et 28 mai 2024. La validation des subventions interviendra au début du mois de juin, et le versement à compter de mi-juin.

Parmi les évolutions fédérales, figure une aide à la souscription d'un abonnement à la plateforme de suivi d'entraînement Nolio By FFC pour un an. Ladite plateforme fera l'objet d'une présentation au Bureau Exécutif au mois d'avril ou mai.

À noter que la lutte contre toutes les formes de violence dans le sport a été intégrée dans la thématique Responsabilité sociétale des associations.

Enfin, une enveloppe spécialement dédiée au dispositif « Animations vacances olympiques et paralympiques » a été créée. Le montant attribué à chaque fédération sera annoncé à l'issue des retours des demandes.

Christophe MANIN annonce l'arrivée au sein de la DTN de Pauline CAUMEL qui sera en charge du suivi de la campagne PSF et des formations en lien avec le développement, et de Martin RAIMBAULT qui aura la responsabilité du plan de professionnalisation.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER évoque la médicalisation des compétitions et la difficulté des organisateurs qui peinent à trouver des médecins acceptant de couvrir leurs épreuves. Face à cette situation, une procédure de recherche multimodale a été élaborée avec trois niveaux de solution :

- La solution locale : réseau local, SDIS, SAMU, médecin libéral, médecin salarié (hospitalier), infirmier protocolé. Quel que soit le dispositif choisi, un contrat devra obligatoirement être établi entre les deux parties. En cas de recrutement d'un médecin salarié, il est possible de mettre en place une convention avec la structure du salarié, ou le cas échéant de faire un CDD d'usage.
- La solution société de médicalisation événementielle : Ces structures sont nombreuses et offrent des possibilités multiples. Elles permettent de trouver un médecin, un infirmier protocolé, ou diverses solutions incluant les dispositifs secouristes.
- La solution société d'intérim ADECCO avec laquelle la FFC travaille à la rédaction d'une convention. ADECCO proposerait un médecin intérimaire pour une solution d'urgence. Le cas échéant, nous proposons en parallèle la possibilité de location de trousse médicale d'urgence. Cette solution onéreuse permettrait de maintenir la tenue d'une compétition en cas de désistement de dernière minute.

Cathy MONCASSIN souhaite connaître le niveau de compétition à partir duquel la présence d'un médecin est obligatoire.

Yannick POUHEY répond que toutes les obligations sont explicitées dans les RTS de chaque discipline, lesquelles sont disponibles sur le site Internet de la FFC.

Patrick CLUZAUD demande si ces règles s'appliquent également aux fédérations affinitaires.

Yannick POUHEY répond par la positive.

Éric MEINADIER aborde ensuite le sujet de la commotion cérébrale et annonce qu'un travail axé sur sa reconnaissance est en cours pour éduquer les licenciés et encadrer les sportifs. Par ailleurs, sous l'impulsion du Pr Philippe DECQ, un groupe de travail s'est créé à l'hôpital Bichat et propose la mise en place d'une solution de téléconsultation à laquelle les athlètes victimes d'une chute pouvant provoquer une commotion cérébrale auraient accès dans les 48 heures. La FFC pourrait être pilote sur ce dispositif dès le mois de septembre 2024. À noter que le budget afférent a été provisionné.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD déclare que les recherches de partenariats se poursuivent de manière active.

La Fondation FFC a reçu la subvention du CIC d'un montant de 83 500 euros, subvention qui sera redistribuée à 29 clubs, lesquels recevront la somme de 2 500 euros ou de 3 000 euros selon les critères présentés.

La FFC a lancé un appel d'offres pour les équipements sportifs (bonneterie cycliste et survêtements) et les discussions avec de potentiels partenaires sont en cours.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que In-Yellow a racheté le stock de cinq cents maillots destinés au Challenge mondial BMX qui aura lieu aux États-Unis au mois de mai à la suite de la liquidation judiciaire de l'agence 3L chargée de la boutique FFC. Des discussions concernant les modalités financières sont en cours entre la FFC et In-Yellow.

Elle informe ensuite de l'organisation d'une conférence de presse avec Look lors de laquelle le lancement officiel du vélo des Jeux olympiques sera effectué.

Yannick POUHEY s'enquiert de la possibilité de réaliser un bilan de l'audience des nouveaux sites Internet de la FFC afin d'appréhender son évolution par rapport à l'ancien site.

Ludivine DESMONTS-MORNET répond que des outils ont été mis en place et qu'une présentation de l'audience du nouveau site sera effectuée lors du prochain Bureau Exécutif.

Yannick POUHEY souligne qu'il serait pertinent de diffuser une nouvelle communication aux clubs et aux licenciés leur rappelant que de très nombreuses informations sont disponibles sur le site fédéral.

VI. COMMISSIONS

1. Tarification

Nicolas ANDRÉ relaie une remarque provenant du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes concernant la lisibilité de la tarification fédérale sur le Freestyle qui était mentionnée à deux endroits sans spécifier Park et Flat. Aussi est-il proposé de corriger les éléments *ad hoc* en appliquant des droits d'engagement au Park et au Flat dès 2024.

DROITS D'ENGAGEMENTS	TOTAL mini-maxi*	PART FFC	PART COMITE *	CLUB ORGANISATEUR	MAJORATION ENGAGEMENT SUR PLACE
EPREUVES : route, piste, cyclo-cross					
- Epreuves de Jeunes U15 & U17	6,50 € à 8 €	0 €	3,5 à 5 €	3 €	2 €
- Epreuves Access seules toutes disciplines	2 à 15 €	0 €	2 €	0 à 13 €	0 €
- Epreuves de Compétition	8,50 € à 15 €	3,70 €	4,80 à 6,30 €	0 à 6,50 €	2 €
EPREUVES : VTT** & BMX Racing et Freestyle (Park et Flat)					
- Epreuves de Jeunes U15 & U17 VTT** & BMX Racing	Libre	0 €	Tarif régional	Libre	
- Epreuves de Jeunes U15 & U17 BMX Freestyle Park et Flat	20 €	0 €	0 €	20 €	
- Autres épreuves VTT** et BMX Racing	Libre	3,70 €	Tarif régional	Libre	
- Epreuves Elite et amateur BMX Freestyle Park et Flat	20 € - 30 €	3,70 €	2 €	14,30 € - 24,30 €	
Calendrier fédéral et international sur convention					
EPREUVES : Ecoles de cyclisme, Freestyle, cyclisme en salle, polo-vélo	Non soumis aux droits d'engagements				
EPREUVES : Coupe de France et Championnats de France	cf. contrat d'organisation				

Le Président met aux voix la proposition visant à appliquer des droits d'engagement au Freestyle Park et Flat.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ évoque ensuite la proposition de la Commission Nationale qui souhaite préciser explicitement que toutes les disciplines du VTT (Enduro, Trial, Pumptrack...) sont également soumises à la tarification fédérale.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition de la Commission Nationale visant à préciser que toutes les disciplines du VTT (Enduro, Trial, Pumptrack...) sont également soumises à la tarification fédérale.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

2. Loisir

Nicolas ANDRÉ déclare que la Commission Nationale Loisir propose de nouveaux tarifs pour l'épreuve cyclosportive La Tricolore, afin de favoriser de façon plus significative, les licencié(e)s FFC. La proposition est la suivante :

- 30 euros pour les licenciés.
- 40 euros pour les non-licenciés.
- Plus 10 euros pour les inscriptions faites sur place (licencié(e)s et non licencié(e)s).

Le Président met aux voix les tarifs proposés par la Commission Nationale Loisir pour l'épreuve cyclosportive La Tricolore.

Les tarifs proposés sont approuvés à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ aborde le règlement de La Tricolore et propose d'y inscrire le Challenge entreprises et clubs : il s'agira d'un challenge au nombre lors duquel l'entreprise et le club les plus représentés seront récompensés.

Le Président met aux voix la proposition de Nicolas ANDRÉ visant à inscrire le Challenge entreprises et clubs dans le règlement de La Tricolore.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ annonce ensuite que la Commission Nationale Loisir propose de nouveaux tarifs pour les Championnats de France master Route. En effet, après plusieurs années sans majoration et avec des subventions plus faibles, le budget pour l'organisateur local est particulièrement tendu. Afin de pallier la baisse des subventions, la Commission Nationale Loisir souhaite augmenter les tarifs comme suit :

- Épreuves individuelles courses en ligne et contre-la-montre : 30 euros.
- Contre-la-montre équipe : 45 euros.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les tarifs suscités.

Les tarifs exposés par Nicolas ANDRÉ sont approuvés à l'unanimité des votants.

3. Route

Nicolas ANDRÉ aborde le guide d'engagement des équipes Continentales féminines et relaie la demande d'ARKEA-BB HOTELS Continentale féminine qui souhaite engager une étudiante de nationalité étrangère à temps partiel du 1^{er} avril au 31 décembre 2024. Cette athlète n'a jamais eu de licence en cyclisme et vient d'une autre discipline. Or, pour rappel, les dispositions inscrites dans le guide d'engagement ne permettent pas cette pratique en cours de saison.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la demande d'ARKEA-BB HOTELS Continentale féminine qui souhaite recruter à temps partiel une étudiante de nationalité étrangère à temps partiel du 1^{er} avril au 31 décembre 2024.

La demande d'ARKEA-BB HOTELS Continentale féminine est rejetée à l'unanimité des votants.

4. Arbitres BMX Freestyle

Sylvain DUPLOYER relate les difficultés rencontrées par la discipline en ce qui concerne la prise de licence par les arbitres qui demeure aléatoire, et ce, en dépit des rappels réglementaires de la FFC. En effet, le montant de la licence arbitre fédéral, national Élite et international (162 euros) est jugé trop élevé à l'aune du nombre de vacations effectuées.

Yannick POUEY signale qu'il est absolument essentiel que tous les arbitres respectent la réglementation fédérale. En revanche, la compensation attribuée aux arbitres pourrait être revue à la hausse afin d'inciter les arbitres à prendre une licence *ad hoc*.

Éric JACOTÉ déclare que le Trial est également confronté à cette problématique et relate le cas d'un arbitre ayant été nommé sur une compétition sans pour autant être licencié FFC.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé de mener une réflexion approfondie sur ce sujet. Des propositions seront faites ultérieurement.

5. Matériel

Yannick POUEY explique que l'UCI apporte régulièrement des évolutions à la réglementation relative au matériel. Afin d'éviter tout risque de décalage, le corps arbitral propose de remplacer les articles dupliqués de la réglementation UCI du Titre X de la réglementation fédérale par un article chapeau stipulant que la réglementation UCI s'impose en matière de matériel. Les articles réglementaires fédéraux sont conservés.

Le Président confirme qu'il est nécessaire de simplifier la rédaction du Titre X. Il met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

VII. RETOUR POINT CONGRÈS FÉDÉRAL À HAZEBROUCK

Yannick POUEY relate le Congrès fédéral qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions et dans une ambiance particulièrement sereine. Quant à l'Assemblée générale, les interventions ont été particulièrement maîtrisées.

Il adresse tous ses remerciements aux équipes fédérales qui ont concouru à la parfaite organisation de cet événement.

S'agissant des différents événements organisés, il indique que les Assises des Comités Départementaux ont connu un seul point de tension en lien avec le règlement de la Coupe de France U17 des départements. Si l'évolution dudit règlement demeure pertinente, il est évident que la forme était problématique. Aussi, il conviendra à l'avenir d'être plus attentif à la mise en place d'une concertation et d'une communication idoine en amont.

Marc TILLY relate la visioconférence qui s'est tenue avec les responsables de chaque interrégion et Christine BAROCHE lors de laquelle les modalités de mise en œuvre des évolutions de la réglementation ont été évoquées.

Yannick POUEY tient à rappeler que le règlement devra être appliqué, sauf en cas de dérogation émise par le Secrétaire général de la FFC.

Marie-Françoise POTEREAU évoque l'atelier dédié au Développement dont le contenu et les échanges ont été d'une grande richesse. À noter également la qualité des intervenants et des témoignages des présidents de départements qui ont relayé des exemples de développement.

Christophe MANIN aborde l'atelier U17 qui a réuni 25 participants essentiellement issus du cyclisme traditionnel. Plusieurs sujets ont été abordés tels que la sécurité, le coût du matériel et le dispositif Sport études. De manière générale, les participants se sont montrés assez enthousiastes aux changements et aux idées innovantes.

Yannick POUHEY indique qu'il serait pertinent d'analyser l'activité des U17 et l'accueil de cette catégorie dans les pays étrangers proches, comme la Belgique et l'Espagne.

Gilles DA COSTA déclare que l'atelier relatif au règlement intérieur s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes.

Cathy MONCASSIN signale le nombre de chaises insuffisant à l'atelier Développement. De fait, plusieurs personnes ont assisté aux échanges debout dans les gradins.

Yannick POUHEY fait savoir que le nombre de chaises correspondait au nombre d'inscrits. Or, beaucoup de personnes ont assisté à cet atelier sans s'être inscrites au préalable.

VIII. ORGANISATION DU SIÈGE FÉDÉRAL SUR LA PÉRIODE DES JOP 2024

Gilles DA COSTA annonce que les travaux relatifs à la tenue des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 ont d'ores et déjà été lancés au sein et à proximité du vélodrome. Du 12 juillet au 8 octobre 2024, seules les quelques personnes accréditées pourront accéder au vélodrome.

Durant cette période, le Siège fédéral sera hébergé par l'IAT de Saint-Cyr. En conséquence, la FFC occupera une partie des locaux de manière temporaire sous le couvert des conditions de gestion existantes à l'IAT (contrôle des entrées, respect des horaires d'utilisation des locaux, etc.). Dès lors, toutes les équipes devront respecter le cadre conventionnel qui sera établi par les deux parties.

Plusieurs sujets sont en cours de finalisation, tels que :

- La couverture assurantielle de l'activité fédérale.
- Les conditions d'utilisation des outils numériques.
- La surface limitée dédiée au stockage.
- L'utilisation du Cube qui ne fait pas partie de la zone occupée par le COJO.
- Le coût du déménagement du Siège fédéral dont certains éléments n'ont pu être budgétés en l'absence d'un cahier des charges précis.
- La dimension sociale qui est traitée au sein du CSE.
- Le maintien de l'accueil commun à la FFC et à l'UCPA.

Le Président souligne la complexité de la réorganisation du Siège fédéral dans une année qui ne manquera pas d'être extraordinaire à tous points de vue.

Sylvain DUPLOYER sollicite des précisions concernant le départ et le retour des équipes en dehors des horaires d'ouverture du site.

Gilles DA COSTA confirme qu'elles ne pourront pas accéder au site. Il s'agit d'un point qui doit être traité.

Le Président ajoute que ce sujet est l'un des plus impactants et qu'il est absolument essentiel de trouver les solutions idoines.

IX. POINT PARIS 2024

En préambule, Le Président tient à remercier Ludivine DESMONTS-MORNET et Fabien RAFFOUX, ainsi que leurs équipes, pour leur implication dans l'organisation des différentes billetteries, dont la billetterie populaire. Pour information, la plupart des fédérations ont confié sa gestion au prestataire payant mis en place par le CNOSF.

Marie-Françoise POTEREAU confirme le travail collectif remarquable effectué sur la répartition des billets.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que les places achetées par la FFC seront attribuées dans le courant du mois d'avril.

En ce qui concerne la billetterie populaire (places achetées par le ministère des Sports) qui s'adresse aux bénévoles de l'univers sportif, les billets ont été attribués à tous les membres du Conseil Fédéral, à plusieurs Comités Régionaux et Départementaux, ainsi qu'à des présidents de clubs. Le reliquat de places restantes a été octroyé aux détenteurs de licences Staff.

À l'inverse de plusieurs fédérations qui rencontrent de grandes difficultés à écouler leur stock de billets, la FFC a réussi à attribuer tous ses billets olympiques et paralympiques.

En ce qui concerne les carrés de supporters installés sur chaque session de cyclisme, ils seront animés par des leaders d'ambiance invités par les CNOSF (chaque discipline en comptera cinq, excepté le VTT qui en comptera dix). La FFC bénéficie au total de 95 billets pour ces leaders d'ambiance et à date, 85 ont d'ores et déjà été confirmés.

Marie-Françoise POTEREAU déclare qu'elle poursuit, avec Joaquim LOMBARD et l'équipe projet dédiée, le travail sur les Archi Folies et sur les trois jours d'animations cyclistes qui auront lieu au Club France situé à La Villette.

À la suite d'un appel à candidatures, la FFC a décidé de conserver une œuvre d'art réalisée par un artiste rhétais travaillant à partir de pièces de vélo récupérées et en collaboration avec des détenus de la prison de Saint-Martin-en-Ré. Un temps de

communication sera spécialement dédié à ce projet qui allie le sport et le ministère de la Justice.

Le Président tient à souligner que le montant du billet d'entrée au Club France sera aux alentours de cinq euros. Il s'agit d'un lieu particulièrement magique qui permet de découvrir l'ambiance des Jeux et dans lequel il sera possible d'y passer la journée et la soirée. Les informations afférentes seront communiquées ultérieurement aux différents acteurs de la FFC.

Marie-Françoise POTEREAU rappelle que la FFC participera à deux relais de la flamme : le premier partira du Mont-Saint-Michel le 31 mai 2024 et le second partira du mont Ventoux le 19 juin 2024. Des animations cyclistes auront lieu également lors de ces deux événements.

S'agissant du Marathon pour tous, la FFC a enregistré un désistement pour des raisons de santé. En conséquence, le Bureau Exécutif doit procéder au tirage au sort d'un nouveau participant pour l'épreuve de marathon.

À l'issue du tirage sort, le Président annonce qu'Alexandre FOUREZ participera à l'épreuve de marathon.

Marie-Françoise POTEREAU relate ensuite le séminaire de mobilisation olympique et paralympique organisé par le ministère des Sports le lundi 18 mars 2024 lors duquel plusieurs sujets tels que les accréditations, le village olympique, la gestion des contrôles antidopage, la maison de la performance et la communication de l'événement ont été évoqués.

Ludivine DESMONTS-MORNET ajoute que la ministre des Sports a rappelé l'importance de valoriser ces Jeux auprès des jeunes et de mettre en place toutes les structures sportives nécessaires afin d'en accueillir le plus grand nombre à la rentrée de septembre 2024. La mobilisation de tous les acteurs sportifs sur cet enjeu doit être forte.

Marie-Françoise POTEREAU confirme qu'il est essentiel de sensibiliser les clubs à cet événement au travers notamment d'une communication.

Le Président propose que la Commission Jeunesse envoie aux écoles de cyclisme un message sur l'importance de se préparer à accueillir un plus grand nombre de jeunes à la rentrée.

Ludivine DESMONTS-MORNET déclare que le CNOSF propose gratuitement des séances de médias training à l'ensemble des fédérations (Staffs et athlètes). La première session à laquelle participeront plusieurs personnes de la FFC aura trait à la communication de crise.

L'album Panini consacré aux Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 sera lancé le 2 avril 2024.

Enfin, le 17 avril 2024 aura lieu au Grand Palais Éphémère un événement marquant le J-100 du lancement des Jeux olympiques et paralympiques. Lors de cet événement, la campagne de communication institutionnelle de l'Équipe de France sera lancée.

X. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA évoque le rapprochement budgétaire et annonce que le résultat cumulé à fin janvier 2024 est de -1 214 000 euros. Il est inférieur de 217 000 euros au résultat cumulé attendu au budget rectificatif à fin janvier. Ce résultat témoigne assurément de la situation difficile de l'année 2024.

Services généraux/Vie Associative

L'excédent s'élève à 682 000 euros au lieu des 761 000 euros prévus. Cet écart négatif provient du poste assurances avec l'imputation d'un complément de 2023 (+120 000 euros) qui n'avait pu l'être sur l'année en question en raison du bouclage des comptes. Toutefois, il convient d'absorber sur 2024 cette charge supplémentaire. À noter également que les dépenses fédérales sont légèrement supérieures aux prévisions établies (+29 000 euros).

La situation relative aux droits d'engagement est assez positive à la faveur de la réception tardive de certains droits 2023.

Enfin, un excédent de 47 000 euros par rapport au budget sur les produits financiers a été constaté. Il s'explique par les taux d'intérêt actuels plus élevés et une gestion serrée de la trésorerie fédérale sur livret qui a permis de dégager un niveau d'intérêts significatif, mais qui n'avait pas été provisionné sur 2023.

DTN

Le budget est à l'équilibre par rapport aux prévisions, grâce notamment aux écarts favorables du Développement, de l'INF et du médical, et aux économies réalisées sur les frais généraux.

Quant à la performance, elle connaît un écart défavorable de 174 000 euros, dont un dépassement de 137 000 euros sur le programme olympique. Cette situation s'explique notamment par les déplacements en lien avec les tournois de qualification en vue des prochains Jeux olympiques.

DERS

Le budget est en déséquilibre (-245 000 euros versus -190 000 euros prévus) en raison notamment de l'absence d'une subvention de 42 000 euros qui était attendue de la part de la région Île-de-France sur les Championnats du monde Piste 2022 — la région n'ayant pas accepté les dépenses effectuées avant la signature de la convention *ad hoc*. Cela se traduit par l'annulation d'un produit à recevoir. Pour autant,

il est rappelé que lesdits Championnats ont été très largement bénéficiaires pour la Fédération.

Les Championnats et les Coupes d'Europe accusent également un écart défavorable de 23 000 euros lié principalement au Cyclo-cross. Des produits demeurent à comptabiliser sur ces championnats d'Europe.

Autres activités

Cette section accuse un écart défavorable de 81 000 euros.

Le budget des commissions a été construit sur un fonctionnement classique avec l'agence Ysern. Or, en raison du protocole de fin de contrat signé en 2023, des versements regroupés sur quelques échéances ont été effectués. Le surcoût identifié se traduira par une économie sur les exercices suivants pour les commissions sur les partenariats concernés.

Le niveau des échanges est inférieur de 71 000 euros au budget du fait d'un niveau de charges plus élevé. Cet écart s'explique par l'écriture de régularisation 2024 sur le produit de partenariat Skoda. Il avait été provisionné en 2023 à hauteur du montant du nouveau contrat, mais en raison du décalage dans la signature et de l'arrivée des véhicules, c'est le niveau de valorisation ancien qui a été appliqué pour 2023. Cet écart n'a pas été budgété.

S'agissant du développement DTN Commercial, l'impact positif s'élève à 28 000 euros par rapport au budget.

Les variations de stock sont plus négatives que prévu, en raison des entrées en stock différentes par rapport aux prévisions. Par ailleurs, d'autres tendances défavorables affectent le cadre du budget prévisionnel, dont certaines sont exposées par le Trésorier.

Le président observe que le rapprochement budgétaire présenté est établi à la date du 31 janvier 2024. Les mesures prises dès janvier pour réduire les dépenses fédérales n'ont pas encore produit leurs effets.

Cependant, au regard de la situation exposée, il est demandé d'établir un budget rectificatif anticipé intégrant une trajectoire baissière des dépenses, notamment sur la recherche d'économies courantes, et structurelles.

Gilles DA COSTA tient à rappeler qu'il est primordial que tous les contrats et les conventions qui engagent la FFC soient parfaitement établis avec les dates et toutes les signatures afférentes, et qu'ils soient enregistrés. Il convient ensuite de suivre rigoureusement l'application de toutes les conditions et clauses qui y figurent.

En ce qui concerne le contrôle de la Cour des comptes, les magistrats en charge dudit contrôle ont fait part de la qualité des réponses apportées par la FFC aux

105 questions transmises au Siège fédéral. Gilles DA COSTA adresse tous ses remerciements à l'ensemble des équipes pour le travail réalisé.

Lors de sa visite au Vélodrome, les magistrats ont pu s'entretenir avec le Président, le Trésorier général, le directeur financier, le directeur juridique et le DTN et poser des questions orales. Les magistrats ont fait part de leur souhait de se rendre sur des lieux externalisés afin de mesurer le volet pratique appliqué aux dispositions initiées par la FFC. Dans un premier temps, il se rendra sur le pôle de Bourges, puis dans un Comité Régional (Hauts-de-France).

La première version du rapport interviendra au mois de juin. Elle sera suivie d'une procédure contradictoire. La publication du rapport définitif aura lieu avant les prochaines élections fédérales.

XI. FFC/AFFINITAIRES

Le Président informe de la mise en place d'un groupe de pilotage constitué de :

- Gilles ZOPPI, président du Conseil Fédéral.
- Jean-Claude ESNAULT, membre du Conseil Fédéral.
- Michel CALLOT, Président de la FFC.
- Yannick POUHEY, Secrétaire générale de la FFC.

Le groupe s'attèlera à déployer le plan d'action proposé au Conseil Fédéral de janvier 2024.

XII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2024 les épreuves suivantes :

Piste

Coupe de France

- Le Mans (Pays de la Loire, Coupe de France Fenioux Avenir Piste), le 31 août et le 1^{er} septembre 2024.
- Lyon (Auvergne-Rhône-Alpes, Championnats de France Élites Piste), du 6 au 8 septembre 2024.

Polo Vélo

Championnats de France

- Vendôme (Centre-Val de Loire), le 15 juin 2024.

Cyclisme Urbain

Coupe de France BMX Freestyle Park

- Thonon (Auvergne-Rhône-Alpes), les 17 et 18 août 2024.
- Sérignan (Occitanie), les 24 et 25 août 2024.

Le Président met aux voix les épreuves proposées par Nicolas ANDRÉ pour 2024.

Les attributions 2024 sont approuvées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2025 les épreuves suivantes :

BMX Racing

Challenge France Nord-Est

- Fleurbaix (Hauts de France), date à confirmer.
- Contrisson (Grand Est), date à confirmer.

TFBMX

- Besançon (Bourgogne-Franche Comté), date à confirmer.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les épreuves proposées par Nicolas ANDRÉ pour 2025.

Les attributions 2025 sont approuvées par le Bureau Exécutif.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUHEY fait part de la demande d'homologation du record d'Étienne OLIVIERO réalisé le 7 janvier 2024 sur le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines dans la catégorie U19 Hommes de l'épreuve du kilomètre arrêté lors des Championnats de France Piste Élite 2024.

L'ancien record était de 1'02" 377, détenu par Quentin LAFARGUE le 4 septembre 2008 sur le vélodrome de Pruszkow (Pologne).

La performance réalisée par Étienne OLIVIERO est de 1'01" 976.

Le rapport de l'AFLD ne révèle aucune présence de substance interdite.

Le Président met aux voix la demande de record d'Étienne OLIVIERO réalisé le 7 janvier 2024.

Le record d'Étienne OLIVIERO est homologué par les membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUHEY déclare que deux demandes d'homologation de meilleure performance sont également parvenues au Siège fédéral. Elles seront soumises à l'approbation du Bureau Exécutif à la réception du rapport de l'AFLD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 50.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 18 avril 2024.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY